



DOUANE

FLASH INFO

CFDT DOUANE – GT ASTREINTES

Ce 28 novembre, nous avons été conviés à un groupe de travail sur la refonte des astreintes.

Cette réunion avait pour but de présenter le futur dispositif des astreintes qui fera l'objet de deux prochains CSA; un premier programmé en décembre 2023 à propos de la mise en place de l'astreinte "Plateforme" et des ajustements des astreintes "Applicative" (ou "Production") et "Commandement", un second courant 2024, concernant la création d'une astreinte "SOC" (sécurité).

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les menaces ont beaucoup augmenté.

De plus, les utilisateurs réclament une disponibilité forte des services.

Le dispositif d'astreinte du CID s'est déjà adapté à cette exigence. Il était important que celui de la DNSCE le fasse également.

C'est dans ce contexte qu'est prise la décision de créer les astreintes "Plateforme" et

"SOC" et de renforcer les astreintes "Applicative" et "Commandement".

Astreinte "Applicative"

En dehors de la plage 09H00 -> 17H00, plage couverte par les SAU et les équipes du pôle DEV, la surveillance des applications est assurée par le service de la Production..

A la DNSCE, l'astreinte "Applicative" couvre la plage 20H00 -> 07H00.

Les applications faisant l'objet d'une astreinte sont aujourd'hui ROC et LRPDJ.

Devrait être ajoutée prochainement au dispositif d'astreinte l'application MATHIEU. L'ajout sera soumis au vote lors du CSA de décembre 2023. A terme, l'ensemble des applications dites "critiques" (DEB, CIEL, InterRH, etc) sera concerné par l'astreinte "Applicative". MATHIEU est considérée prioritaire car elle est utilisée le week-end et, donc, jugée plus sensible.

Astreinte "Plateforme"

Cette astreinte permet de travailler en collaboration avec le CID en cas d'attaque notamment, car il y a des compétences croisées entre les deux centres. Le CID peut être amené à intervenir sur des équipements de la DNSCE et inversement. Elle peut concerner les agents des Bases de données, ingénierie, PSA FONC. La participation à une astreinte se fait sur la base du volontariat pour les anciens agents. Elle figure depuis juin sur les fiches de poste des nouveaux agents. Pour l'instant, un seul agent s'est porté volontaire. Le faible montant de l'indemnité, 120 euros/semaine, est désincitatif. L'astreinte "Plateforme" ne pourra commencer qu'à partir de six agents.

Astreinte "SOC"

L'astreinte "SOC" sera chargée en particulier de la sécurité du SI. Elle devra fournir des recommandations à la chaîne de commandement et transmettre les éléments techniques aux autres astreintes concernées. Aujourd'hui, l'équipe "SOC" (sécurité) compte 5 agents. Elle sera prochainement renforcée de 4 agents supplémentaires. Cette astreinte



sera obligatoire pour tous les agents du service. Point de désaccord, la Direction souhaite commencer l'astreinte avec un effectif de 6 personnes. La CFDT s'est opposée à cette règle, car la rotation est trop importante (une fois par mois, avec les congés).

La Directrice nous a entendu et a précisé que l'augmentation des effectifs devrait résoudre le problème.

La direction a insisté sur la nécessité de mettre en place les nouvelles astreintes. Elle a précisé qu'à défaut de pouvoir être assurées par les agents des centres, les astreintes seraient confiées au privé. Ce n'est pas sa volonté.

La vision de la CFDT

Même si l'indemnité a augmenté cette année, elle demeure notoirement ridicule.

La direction a tenu compte de toutes nos remarques, s'agissant notamment des plages horaires et des rotations. Le dialogue a été constructif. Nous interrogerons les agents concernés à propos du nouveau cadre et ferons remonter à la direction leurs questions et remarques.

Siégeaient pour la CFDT : Matthieu MAILLY, Laurent THOMASSIN, Marc RAYMOND

